

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS**BANQUE DE L'HABITAT**

Siège social : 21, Avenue Khéreddine Pacha- 1002

La Banque de l'Habitat publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2008 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 28 mai 2009. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, FMBZ - KPMG TUNISIE (Moncef Boussannouga Zammouri) et Groupement Mounir GRAJA – AWT Audit & Conseil (Mounir Graja).

B I L A N**ARRETE AU 31 DECEMBRE 2008***(unité : en DT)*

ACTIF	Note	31/12/2008	31/12/2007
CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TGT	1	46 273 566	49 167 683
CREANCES SUR LES ETABL. BANCAIRES ET FINANCIERS	1	221 104 427	282 824 648
CREANCES SUR LA CLIENTELE	2	3 449 418 310	3 067 593 000
PORTEFEUILLE TITRE COMMERCIAL	3	82 280 996	109 756 960
PORTEFEUILLE TITRES D'INVESTISSEMENT	4	152 534 820	111 236 002
VALEURS IMMOBILISEES	5	54 977 630	49 826 383
AUTRES ACTIFS	6	349 547 239	255 457 742
TOTAL ACTIF		4 356 136 987	3 925 862 418
PASSIF	Note	31/12/2008	31/12/2007
BANQUE CENTRALE DE TUNISIE, CCP		0	0
DEPOTS ET AVOIRS ETABL. BANCAIRES ET FINANCIERS	7	45 961 620	54 295 826
DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE	8	2 657 294 029	2 443 460 336
EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	9	609 229 660	530 602 527
AUTRES PASSIFS	10	676 260 695	574 832 851
TOTAL PASSIF		3 988 746 005	3 603 191 540
CAPITAUX PROPRES	Note	31/12/2008	31/12/2007
CAPITAL		90 000 000	90 000 000
RESERVES		222 468 346	180 688 147
ACTIONS PROPRES		0	0
AUTRES CAPITAUX PROPRES		414 048	414 048
RESULTAT REPORTE		518 683	439 219
RESULTAT DE L'EXERCICE		53 989 906	51 129 464
TOTAL CAPITAUX PROPRES	11	367 390 983	322 670 878
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		4 356 136 987	3 925 862 418

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2008

(Unité : en DT)

PASSIFS EVENTUELS	Note	31-12-2008	31-12-2007
CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES DONNEES	12	343 546 594	255 794 011
A- EN FAVEUR D'ETABL. BANCAIRES ET FINANCIERS		127 356 627	72 535 706
B- EN FAVEUR DE LA CLIENTELE		216 189 967	183 258 304
CREDITS DOCUMENTAIRES		153 471 150	198 442 980
ACTIFS DONNES EN GARANTIES		0	0
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		497 017 744	454 236 991

ENGAGEMENTS DONNES	Note	31-12-2008	31-12-2007
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES	12	1 268 516 423	965 615 649
A- EN FAVEUR D'ETABL. BANCAIRES ET FINANCIERS		0	0
B- EN FAVEUR DE LA CLIENTELE		1 268 516 423	965 615 649
ENGAGEMENTS SUR TITRES		3 367 815	933 915
A- PARTICIPATIONS NON LIBEREES		3 367 815	933 915
B- TITRES A RECEVOIR		0	0
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		1 271 884 238	966 549 564

*

ENGAGEMENTS RECUS	Note	31-12-2008	31-12-2007
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT RECUS	13	398 708 108	253 214 319
GARANTIES RECUES	14	57 827 672	70 343 519
A- GARANTIES RECUES DE L'ETAT		341 428	651 483
B- GARANTIES RECUES D'AUTRES ETABLISSEMENTS BANCAIRES FINANCIERS ET D'ASSURANCES		0	0
C- GARANTIES RECUES DE LA CLIENTELE		57 486 245	69 692 036
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		456 535 781	323 557 838

*

* Montants retraités en Proformat

ETAT DE RESULTAT
(Période du 01/01 au 31/12/2008)

(unité : en DT)

PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	Note	31-12-2008	31-12-2007
INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	15	258 688 532	227 964 808
COMMISSIONS (EN PRODUITS)	16	35 036 926	35 338 772
GAINS ET PERTES SUR PORTEFEUILLE TITRE COMMERCIAL ET OPERATIONS FINANCIERES	17	19 000 701	18 871 750
REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	18	1 838 718	583 380
TOTAL PRODUITS BANCAIRE		314 564 877	282 758 710
CHARGES D'EXPLOITATION			
INTERETS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES	19	123 939 265	111 346 084
COMMISSIONS ENCOURUES		3 438 507	2 481 024
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		127 377 772	113 827 108
TOTAL PRODUIT NET BANCAIRE		187 187 105	168 931 602
DOTATION. & REPRIS.PROV.ET RESULT.DES CORRECT. DE VAL.SUR CREANC.HORS BILAN ET PASSIF	20	-52 142 840	-43 335 469
DOTAT. & REP.DE PROV.ET RESULT.DES CORRECT.DE VALEURS SUR PORTEF.D'INVESTIS.	21	-6 115 743	-2 352 172
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION		11 034 268	10 378 528
FRAIS DE PERSONNEL		-52 540 975	-49 511 145
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION		-17 785 295	-17 013 348
DOT.AUX AMORT.ET PROV. DE RESULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR IMMOBILISATIONS		-2 566 948	-2 467 405
RESULTAT D'EXPLOITATION		67 069 570	64 630 592
GAINS ET PERTES PROVENANT DES ELEMENTS ORDINAIRES		374 893	92 239
IMPOTS SUR LES BENEFICES	22	13 454 558	13 593 367
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		53 989 906	51 129 464
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		53 989 906	51 129 464
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		53 989 906	51 129 464
EFFETS DES MODIFICATIONS COMPTABLES		0	0
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		53 989 906	51 129 464

ÉTAT DES FLUX DE TRESORERIE
(Période du 01/01 au 31/12/2008)

(Unité : en DT)

<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>	Note	31-12-2008	31-12-2007
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE ENCAISSES		304 596 353	276 031 181
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE DECAISSEES		-123 725 870	-117 257 669
PRETS ACCORDES AUX ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS		128 545 255	-34 621 290
DEPOTS / RETRAITS DE DEPOTS AUPRES D'AUTRES ETABLISSEMENTS FINANCIERS		3 268 200	-2 076 600
PRETS ET AVANCES / REMBOURSEMENT PRETS ET AVANCES AUPRES DE LA CLIENTELE		-404 714 349	-241 881 985
DEPOTS / RETRAITS DE DEPOTS DE LA CLIENTELE		213 654 302	117 897 549
TITRES DE PLACEMENT		-152 982	64 887
SOMMES VERSEES AU PERSONNEL ET CREDITEURS DIVERS		29 720 188	17 877 338
SOMMES REÇUES DES DEBITEURS DIVERS		-83 969 683	-31 949 600
AUTRES FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		-19 866 604	-6 779 028
IMPOTS SUR LES BENEFICES		-13 593 367	-9 966 313
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		33 761 443	-32 661 530
<u>ACTIVITE D'INVESTISSEMENT</u>			
INTERETS ET DIVIDENDES ENCAISSES SUR PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT		1 838 718	583 380
ACQUISITIONS / CESSIONS SUR PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT		-47 582 112	-14 650 742
ACQUISITIONS / CESSIONS SUR IMMOBILISATIONS		-7 342 900	-8 064 165
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		-53 086 294	-22 131 527
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
EMISSION D'ACTIONS			30 000 000
EMISSION D'EMPRUNTS		89 918 457	-45 221 079
AUGMENTATION / DIMINUTION RESSOURCES SPECIALES		-18 445 068	-22 964 184
DIVIDENDES VERSES		-9 900 000	-7 502 300
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		61 573 389	-45 687 563
INCIDENCE DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES		8 658 862	7 039 658
VARIATION NETTE DES LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES AU COURS DE LA PERIODE		50 907 400	-93 440 962
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN DEBUT DE PERIODE		222 472 732	315 913 694
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN DE PERIODE	23	273 380 132	222 472 732

NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2008

(Les chiffres sont exprimés en DT : Dinars tunisiens)

1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la BH sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment à la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1^{er} janvier 1999 et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 et N° 2001-12.

Toutefois, les crédits sur ressources spéciales pour lesquels la banque n'encourt aucun risque ont été déduits des ressources spéciales y afférentes au passif. Le surplus des ressources spéciales non encore utilisé est inscrit au poste PA5 - "Autres passifs" au lieu du poste PA 4 - "Emprunts et ressources spéciales".

En 2008, suite à l'instauration d'une nouvelle application de l'épargne logement ayant pour but une meilleure présentation des états financiers, la Banque a adopté un changement de méthode sur les engagements de financement donnés et reçus sur l'épargne logement qui sont présentés au niveau de l'hors bilan dans les rubriques HB4 et HB6 «engagements de financement donnés et reçus», et ce, conformément à la norme comptable N° 11 relative aux modifications comptables. En effet, ce changement a porté sur l'exercice 2007 pour le besoin d'une meilleure comparabilité.

2. BASES DE MESURE

Les états financiers de la BH sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

2.1.1. Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

A chaque date d'arrêté comptable, les intérêts courus et non échus sont inscrits dans les comptes de créances rattachées correspondants par la contrepartie d'un compte de résultat.

Les intérêts perçus d'avance sont portés dans les comptes de régularisation appropriés et font l'objet d'abonnement aux périodes adéquates.

Les intérêts afférents aux crédits consentis par la banque et demeurant impayés pendant une période supérieure à 90 jours sont systématiquement réservés qu'ils se rapportent ou non à des créances classées et ce pour les crédits industriels et commerciaux ainsi que les crédits habitat. Les intérêts sur les comptes courants gelés, par application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n°99-04 du 19 mars 1999, sont également réservés. En ce qui concerne les intérêts comptabilisés sur les crédits de préfinancement, ils font l'objet de réservation à partir du moment où les projets y afférents sont classés.

Les intérêts réservés ne sont constatés en résultat qu'au moment de leur encaissement effectif. Les intérêts sur les créances consolidées ne sont constatés en résultat que lorsqu'ils sont effectivement encaissés.

La comptabilisation des commissions ayant le caractère d'intérêts obéit aux mêmes règles que celles applicables à la constatation des intérêts et les autres commissions sont constatées au fur et à mesure de leur réalisation.

2.1.2-Comptabilisation du portefeuille titres et revenus y afférents

La banque classe ses titres en 4 catégories.

- Les titres de transaction qui se distinguent par les deux critères suivants :
 - leur courte durée de détention qui doit être limitée à trois mois.
 - la liquidité de leur marché

Ces titres incluent notamment les bons du trésor.

- Les titres de placement qui sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.
- Les titres d'investissement qui sont les titres pour lesquels la banque a l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance et doit pouvoir disposer de moyens suffisants pour concrétiser cette intention. Ces titres incluent les fonds constitués en exonération d'impôt et confiés aux SICAR pour gestion en vertu d'une convention de gestion.
- Les titres de participation qui englobent les actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les dividendes sur les titres obtenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les titres cotés sont réévalués par référence au cours boursier.

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente.

A l'exception des titres de transaction pour lesquels les plus ou moins-values sont directement constatées en résultat, seules les moins-values sur les autres catégories de titres font l'objet de provisions.

Les plus-values sur les titres rétrocédés dans le cadre des fonds donnés en gestion sont prises en compte en résultat du moment qu'elles sont courues et dans la mesure où une assurance raisonnable quant à leur encaissement existe.

2.1.3-Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

2.1.4-Portefeuille encaissement et compte valeurs exigibles après encaissement

Les valeurs remises par les clients pour encaissement sont comptabilisées au niveau des comptes du portefeuille à l'encaissement et des comptes des valeurs exigibles après encaissement. A la date d'arrêté, seul le solde entre le portefeuille à l'encaissement et les comptes des valeurs exigibles sont présentés au niveau des états financiers.

2.1.5-Opérations en devises

Les opérations en monnaies étrangères sont converties à la date d'arrêté comptable au cours moyen de clôture publié par la Banque Centrale de Tunisie pour chaque devise. Les différences de change dégagées par rapport aux cours conventionnels ayant servis à la constatation de ces opérations sont constatées dans des comptes d'ajustement devises au bilan.

Le résultat de change de la banque est constitué du résultat sur les opérations de marché (change au comptant et à terme) dégagé sur la réévaluation quotidienne des positions de change par application du cours de change de fin de journée.

2.1.6- Autres

Les charges reportées sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs. Elles sont résorbées sur trois ans sur la base de l'étude ayant justifiée leur inscription à l'actif.

3. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en DT : Dinars)

3.1-ACTIFS

Note 1 – Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, TGT et créances sur les établissements bancaires et financiers

AC1 - CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TRESORERIE GENERALE DE TUNISIE	31/12/2008	31/12/2007
---	-------------------	-------------------

CAISSE	18 876 599	16 290 584
BANQUE CENTRALE DE TUNISIE ET A L'ETRANGER	27 406 638	26 586 703
COMPTE DE CHEQUES POSTAUX " TUNISIE A L'ETRANGER"	-9 671	109 398
TRESORERIE GENERALE DE TUNISIE	0	6 180 998

TOTAL AC1	46 273 566	49 167 683
------------------	-------------------	-------------------

AC2 - CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	31/12/2008	31/12/2007
--	-------------------	-------------------

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES	202 236 269	252 741 866
BCT	83 587 908	70 876 943
PRETS INTERBANCAIRES	118 684 141	181 870 423
COMPTES ORDINAIRES BANQUES	-35 779	-5 500
VALEURS NON IMPUTEES ET AUTRES SOMMES DUES	0	0
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS FINANCIERS	18 868 158	30 082 781

TOTAL AC2	221 104 427	282 824 648
------------------	--------------------	--------------------

TOTAL AC1 ET AC2	267 377 993	331 992 331
-------------------------	--------------------	--------------------

Les créances sur les établissements bancaires et financiers sont ventilées par durée résiduelle et par nature comme suit :

LIBELLES	MONTANT		TOTAL	NATURE DE L'ORGANISME	REFINAN. BCT	MATERIALISES PAR DES TITRES
	< 3 mois	> 3 mois				
B.C.T	83 551 743		83 551 743	BCT	Non	Non
CPTÉ ORD.BANQ.		0	0	BANQUE	Non	Non
Prêts interbancaire	70 432 235	47 608 901	118 041 136	BANQUE	Non	Non
Créances/Etabs Fins.		18 862 571	18 862 571	STE LEASING	Non	Non
Créances rattachées		684 756	684 756			
Provision		-35 779	-35 779			
TOTAL	153 983 978	67 120 449	221 104 427			

Les liquidités et équivalents de liquidités arrêtées au 31/12/2008 ont inclus, conformément à la NCT 21 relative à la présentation des états financiers dans les établissements financiers, les placements et les emprunts effectués sur le marché monétaire et dont l'échéance est inférieure à 3 mois.

Note 2 – Créances sur la clientèle

Au 31/12/2008, les créances sur la clientèle totalisent 3 449 418 mDT contre 3 067 593 mDT au 31/12/2007 et se détaillent comme suit :

INTITULE	31/12/2008	31/12/2007
COMPTES DEBITEURS	297 187 503	235 890 183
CREDITS COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS	908 037 613	738 628 796
IMMOBILIERS	1 583 367 507	1 547 515 468
AUTRES CONCOURS A LA CLIENTELE	465 403 081	325 489 844
CREDITEURS SUR RESSOURCES SPECIALES	428 883 461	423 645 640
TOTAL SANS CREANCES CLASSES ET AGIOS RESERVES	3 682 879 165	3 271 169 931
AGIOS RESERVES	64 202 601	65 496 074
PROVISIONS	169 258 254	138 080 857
TOTAL NET	3 449 418 310	3 067 593 000

L'évolution positive des créances sur la clientèle durant l'année 2008 provient principalement des crédits commerciaux et industriels, des crédits aux particuliers, de la relance des crédits de préfinancement aux promoteurs immobiliers, de la consolidation des crédits immobiliers acquéreurs et des comptes débiteurs.

A la date du 31/12/2008, la ventilation par secteur d'activité des engagements de la banque supérieur à 50 mDT, y compris ceux en hors bilan, se présente comme suit :

Secteur d'activité	Actifs normaux (*)		Actifs non performants (**)		Total	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Immobilier	326 899	314 226	85 992	99 562	412 891	413 788
Services	542 695	461 893	47 964	29 983	590 659	491 876
Industrie	721 589	487 019	63 867	59 116	785 456	546 135
Tourisme	87 890	131 737	107 291	53 645	195 181	185 382
Agriculture	2 400	11 257	1 516	1 302	3 916	12 560
Total brut	1 681 473	1 406 132	306 630	243 608	1 988 103	1 649 741

(*) Actifs Classés 0 & 1

(**) Actifs Classés 2, 3 & 4

Les créances sur la clientèle sont ventilées par durée résiduelle et par nature comme suit :

CREANCES SUR LA CLIENTELE (COMPTE COURANT DEBITEUR)

(En Dinars)

LIBELLES	0-->3 mois	3 mois --> 1 an	1 an --> 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL	NATURE DE L'ORGANISME	REFINAN. BCT	MATERIAISES PAR DES TITRES
MONTANT BRUT	91 163 689	30 960 746	162 564 057		284 688 492	Autres	Non	Non
CREANCES CLASSEES	5 445 443	25 877 716	9 710 420		41 033 579			
AGIOS RESERVES	3 565 888	1 211 037	6 358 729		11 135 654			
INTERETS PERCUS D'AVANCE			0		0			
CREANCES RATTACHEES	12 499 011				12 499 011			
TOTAL	94 651 369	3 871 993	146 494 908	0	245 018 270			

CREANCES SUR LA CLIENTELE (IMMOBILIERS)

(En Dinars)

LIBELLES	0-->3 mois	3 mois --> 1 an	1 an --> 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL	NATURE DE L'ORGANISME	REFINAN. BCT	MATERIAISES PAR DES TITRES
MONTANT BRUT	219 683 309	229 241 814	579 759 419	554 573 659	1 583 258 201	Autres	Non	Non
CREANCES CLASSEES	21 227 585	22 151 205	56 021 063	53 587 410	152 987 263			
AGIOS RESERVES	4 583 735	4 783 175	12 096 792	11 571 286	33 034 988			
INTERETS PERCUS D'AVANCE	783 763				783 763			
CREANCES RATTACHEES	893 069				893 069			
TOTAL	193 981 295	202 307 434	511 641 564	489 414 963	1 397 345 256			

CREANCES SUR LA CLIENTELE (CREDIT COMMERCIAL ET INDUSTRIEL)

(En Dinars)

LIBELLES	0-->3 mois	3 mois --> 1 an	1 an --> 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL	NATURE DE L'ORGANISME	REFINAN. BCT	MATERIAISES PAR DES TITRES
MONTANT BRUT	267 138 912	92 782 513	527 056 883	20 764 698	907 743 006	Autres	Non	Non
CREANCES CLASSEES	38 254 211	32 279 565	75 474 386	2 973 498	148 981 660			
AGIOS RESERVES	5 895 300	2 047 497	11 630 933	458 229	20 031 959			
INTERETS PERCUS D'AVANCE	3 205 049				3 205 049			
CREANCES RATTACHEES	3 499 656				3 499 656			
TOTAL	223 284 008	58 455 451	439 951 564	17 332 971	739 023 994			

CREANCES SUR LA CLIENTELE (CREDITS SUR RESSOURCES SPECIALES)

(En Dinars)

LIBELLES	0-->3 mois	3 mois --> 1 an	1 an --> 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL	NATURE DE L'ORGANISME	REFINAN. BCT	MATERIAISES PAR DES TITRES
MONTANT BRUT	4 695 343	13 492 783	168 222 358	242 472 977	428 883 461	Autres	Non	Non
CREANCES CLASSEES					0			
AGIOS RESERVES					0			
INTERETS PERCUS D'AVANCE	0				0			
CREANCES RATTACHEES	0				0			
TOTAL	4 695 343	13 492 783	168 222 358	242 472 977	428 883 461			

CREANCES SUR LA CLIENTELE (AUTRES)

(En Dinars)

LIBELLES	0--->3 mois	3 mois --> 1 an	1 an--> 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL	NATURE DE L'ORGANISME	REFINAN. BCT	MATERIAISES PAR DES TITRES
MONTANT BRUT	79 270 656	87 742 337	377 410 974	265 033 026	809 456 993	Autres	Non	Non
CREANCES CLASSEES					0			
AGIOS RESERVES					0			
INTERETS PERCUS D'AVANCE	1 213 926				1 213 926			
CREANCES RATTACHEES	162 517				162 517			
PROVISION				169 258 254	169 258 254			
TOTAL	78 219 247	87 742 337	377 410 974	95 774 772	639 147 330			

TOTAL (AC3)	3 449 418 310
--------------------	----------------------

Le tableau suivant montre l'évolution des agios réservés :

DESIGNATION	AGIOS RESERVES AU 31/12/2006	AGIOS RESERVES AU 31/12/2007	DOTATION 2008	REPRISE 2008	ABOND.	CESS. DES CREANCES	CUMUL AU 31/12/2008
CREDIT HABITAT	17 915 898	18 497 035	5 845 167	5 882 869	0	0	18 459 333
C C DEBITEURS GELES	6 781 203	9 757 814	3 884 962	2 216 497	213 741	76 884	11 135 654
PREF PROMO IMMO	13 535 529	14 217 479	3 313 901	2 207 393	0	748 331	14 575 656
C M T D'INVESTISS.	8 060 142	9 330 624	3 667 345	1 711 723	144 865	0	11 141 381
CDT D'EXPLOITATION	972 419	991 523	148 888	83 501	0	444 935	611 975
CONSOLIDATION	12 231 666	12 419 847	1 491 154	809 072	4 152 045	953 031	7 996 853
AGIOS RESER. / EPS	278 251	281 751	0	0	0	0	281 751
TOTAL GENERAL	59 775 108	65 496 073	18 351 417	12 911 055	4 510 651	2 223 181	64 202 603

Note 3 – Portefeuille titres commercial

Au 31/12/2008, le portefeuille titre commercial totalise 82 280 996 DT contre 109 756 960 DT au 31/12/2007 détaillé dans le tableau ci-après. Cette diminution est due principalement à la cession des Bons de Trésor Assimilables.

La ventilation de ces titres par nature et par émetteur ainsi que les provisions y afférentes se présente comme suit :

LIEBELLES	COTATION		EMETTEUR	REVENUS	
	COTE	NON COTE		FIXE	VARIABLE
Titres de transaction	73 423 918	1 357 000		74 780 918	0
- B.Trésor	0	1 357 000	Trésor	1 357 000	0
- BTA	73 423 918	0	Trésor	73 423 918	0
Emprunts Nationaux	0	2 409 715		2 409 715	0
- PRETS	0	2 409 715	Trésor	2 409 715	0
Titres de placement	2 418 085	0			2 418 085
- SICAV	2 418 085	0	Sicav		2 418 085
TOTAL 1	75 842 003	3 766 715		79 608 718	
Créances rattachées	2 837 070			2 837 070	
Charges constatées d'avance	-164 791			-164 791	
TOTAL 2				2 672 279	

TOTAL (1+2)

82 280 996

Note 4 – Portefeuille titres d'investissement

Le poste Portefeuille titres d'investissement présente un solde débiteur net de 152 534 820 DT au 31 décembre 2008 contre 111 236 002 DT au 31 décembre 2007. L'augmentation du portefeuille titres d'investissement durant l'exercice 2008 provient principalement de la variation positive des fonds donnés en gestion par la banque à sa filiale la SIM SICAR suite à la répartition du bénéfice de l'exercice 2007. Cette évolution se présente comme suit :

LIEBELLES	TITRES SCAR	PARTICIPATION		TOTAL
		FILIALES	AUTRES	
Solde de départ 2007 (Brut)	91 085 358	28 248 270	10 395 903	129 729 531
Acquisition 2008	28 350 000	0	19 616 232	47 966 232
Remboursement	0		-384 121	-384 121
Sous Total Brut	119 435 358	28 248 270	29 628 014	177 311 642
Provision 31.12.2007	15 704 297	1 104 249	1 598 349	18 406 895
Dotation 2008	6 469 252	675 666	213 992	7 358 910
Reprise 2008	922 492	0	0	922 492
Provision 31.12.2008	21 251 057	1 779 915	1 812 341	24 843 313
CREANCES RATTACHEES			66 490	66 490
TOTAL 31.12.2008	98 184 301	26 468 355	27 882 163	152 534 820

Les participations dans les parties liées à la banque se détaillent comme suit :

Participation	31/12/2008	31/12/2007
Participations exonérées	17 674 309	17 674 309
S I C A F EPARGNE INVESTISSEMENT 1994	7 446 059	7 446 059
STE D'INVESTISSEMENT MODERNE	7 496 749	7 496 749
BH PROMOTION 1995 (SOPIVEL)	2 728 500	2 728 500
BH TECHNOLOGIE	3 000	3 000
Participations non exonérées	10 573 961	10 573 961
SICAV BH OBLIGATAIRE 1997	156 263	156 263
ASSURANCES SALIM 1995	3 520 000	3 520 000
S.I.F.I.B BH 1995	900 000	900 000
STE MODERN LEASING	4 647 698	4 647 698
SOCIETE GENERALE RECOUVREMENT	1 200 000	1 200 000
TIT.PARTICIP.LIB.S.M.TITRISATI.	150 000	150 000
Total	28 248 270	28 248 270

Note 5 – Valeurs Immobilisées

	VALEURS A LA FIN DE LA PERIODE PRECEDENTE	MOUVEMENTS DE LA PERIODE				VALEURS BRUTES A LA FIN DE PERIODE	AMORTISSEMENTS			VALEURS NETTES COMPTABLES
		ACQUISITIONS	IMMOBILIS. APPORTEES PAR TIERS	IMMOBILIS SORTIES DE L'ACTIF	TOTAL		CUMUL PERIODE PRECEDENTE	DOTATION DE LA PERIODE	AMORTI.IMM. SORTIES DE L'ACTIF	
IMMEUBLES D'EXPLOITATION	16 419 497	285 500	0	0	285 500	16 704 997	6 655 879	660 387	0	9 388 731
IMMEUBLES HORS EXPLOITATION	1 657 564	431 544	0	0	431 544	2 089 108	833 467	56 739	0	1 198 902
MATERIEL ET MOBILIER	20 794 845	2 049 250	0	0	2 049 250	22 844 095	18 373 967	566 490	0	3 903 638
MATERIEL DE TRANSPORT	2 045 807	0	0	0	0	2 045 807	1 456 346	177 763	0	411 698
AGENCEMENT, AMENAGEMENT, INSTALLATION	13 470 376	1 458 211	0	0	1 458 211	14 928 587	11 245 601	589 774	0	3 093 212
IMMOBILISATIONS EN COURS	33 050 784	3 117 721	0	0	3 117 721	36 168 505	0	0	0	36 168 505
FONDS DE COMMERCE	2 801 500	0	0	0	0	2 801 500	1 848 731	139 826	0	812 943
TOTAUX	90 240 373	7 342 226	0	0	7 342 226	97 582 599	40 413 991	2 190 979	0	54 977 630

L'augmentation des valeurs immobilisées résulte essentiellement des dépenses engagées pour la construction du nouveau siège social de la banque.

Note 6 – Autres actifs

Ce poste présente au 31/12/2008 un solde de 349 547 238 DT contre 255 457 742 DT au 31/12/2007 se détaillant ainsi :

	31/12/2008	31/12/2007
CREANCES PRISE EN CHARGE PAR L'ETAT	4 729 158	4 379 251
AVANCES AU PERSONNEL	6 070 862	5 765 518
PRETS AU PERSONNEL	24 387 972	24 507 752
ETAT ET COLLECTIVITE LOCALES	12 252 648	8 968 863
DEBITEURS DIVERS	282 161 066	199 163 158
VALEURS D'ENCAISSEMENTS	19 068 735	11 903 910
CHARGES REPORTEES	876 797	769 290
TOTAL	349 547 239	255 457 742

3.2 PASSIFS**Note 7 – Dépôts & avoirs des établissements bancaires & financiers**

Ce poste présente au 31/12/2008 un solde de 45 961 620 DT contre 54 295 826 DT au 31/12/2007. Le solde au 31 décembre 2008 se détaille ainsi :

(En Dinars)

LIBELLES	MONTANT		TOTAL	NATURE DE L'ORGANISME	REFINAN. BCT	MATERIALISEES PAR DES TITRES
	< 3 mois	> 3 mois				
BCT			0	BCT	Non	Non
CPTE ORD.BANQ.			0	BANQUE	Non	Non
Prêts interbancaires	2 100 000	41 033 100	43 133 100	BANQUE	Non	Non
Créances/Etabs Fins	1 967 921		1 967 921	STE LEASING	Non	Non
Dettes rattachées	860 599		860 599			
TOTAL	4 928 520	41 033 100	45 961 620			

Note 8 – Dépôts et avoirs de la clientèle

Ce poste présente au 31/12/2008 un solde de 2 657 294 030 DT contre 2 443 460 336 DT au 31/12/2007 et se détaille ainsi :

DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE	31/12/2008	31/12/2007
COMPTES ORDINAIRES A VUE	597 937 577	577 987 434
COMPTES D'EPARGNE	1 171 295 899	1 115 156 735
COMPTES A TERME ET BONS A ECHEANCE	832 614 396	700 900 991
COMPTES A ECHEANCE	700 859 883	592 573 653
BONS A ECHEANCE ET VALEURS ASSIMILEES	119 537 410	96 754 073
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	-1 617 276	-1 520 583
DETTES RATTACHEES	13 834 379	13 093 848
AUTRES DEPOTS ET AVOIRS	55 446 158	49 415 177
TOTAL	2 657 294 029	2 443 460 336

Ces dépôts se détaillent ainsi par nature et par durée résiduelle :

DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE (DEPOTS A VUE)

LIBELLES	0--->3 mois	3 mois---> 1 an	1 an--> 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
MONTANT BRUT	345 710 785	251 658 857	0	0	597 369 642
DETTES RATTACHEES	567 935	0	0	0	567 935
TOTAL	346 278 720	251 658 857	0	0	597 937 577

DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE (COMPTE EPARGNE)

LIBELLES	0--->3 mois	3 mois---> 1 an	1 an--> 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
MONTANT BRUT	352 941 353	64 030 550	146 748 235	607 575 761	1 171 295 899
DETTES RATTACHEES	0	0	0	0	0
TOTAL	352 941 353	64 030 550	146 748 235	607 575 761	1 171 295 899

DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE (COMPTE A TERME ET BONS A ECHEANCE)

LIBELLES	0--->3 mois	3 mois---> 1 an	1 an--> 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
MONTANT BRUT	283 925 618	397 776 724	138 694 951	0	820 397 293
DETTES RATTACHEES	13 834 379	0	0	0	13 834 379
CHARGES CONSTATEE D'AVANCE	1 617 276	0	0	0	1 617 276
TOTAL	296 142 721	397 776 724	138 694 951	0	832 614 396

DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE (AUTRES SOMME DUES)

LIBELLES	0--->3 mois	3 mois---> 1 an	1 an--> 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
MONTANT BRUT	55 446 158	0	0	0	55 446 158
DETTES RATTACHEES	0	0	0	0	0
TOTAL	55 446 158	0	0	0	55 446 158

TOTAL (PA3)	2 657 294 030
--------------------	----------------------

Note 9 – Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente au 31/12/2008 un solde de 609 229 660 DT contre 530 602 527 DT au 31/12/2007. Le solde au 31/12/2008 se détaille ainsi :

EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	31-12-2008	31-12-2007
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	73 248 200	12 282 301
- EMPRUNTS OBLIGATAIRES	70 000 000	12 000 000
- DETTES RATTACHEES	3 248 200	282 301
AUTRES EMPRUNTS	290 348 224	257 562 862
- EMPRUNTS B A D	146 928 809	149 658 074
- EMPRUNTS B E I	73 419 414	37 904 788
- EMPRUNTS SUBORDONNE	70 000 000	70 000 000
EMPRUNTS ET DETTES POUR PROPRES COMPTES	4 636 464	5 503 369
- EMPRUNTS USAID CNEL	94 133	182 511
- EMPRUNTS HG004C	4 542 330	4 920 858
- EMPRUNTS CLYNIQUE NEFZAOUA	0	400 000
DETTES RATTACHEES	5 678 271	5 187 353
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	0	0
FONDS PUBLICS AFFECTES	235 318 502	250 066 642
PROJETS SPECIAUX	75 314 413	75 606 502
-FONDS FNAH	4 570 150	4 090 150
-FONDS FONAPRA	1 698 500	1 753 962
-FONDS FOPRODI	818 976	779 468
-FONDS FODEC	150 000	0
-FONDS A F D	68 076 788	68 982 922
FOPROLOS	160 004 088	174 460 140
-FONDS FOPROLOS	155 004 088	169 460 140
- DOTATION	5 000 000	5 000 000
TOTAL	609 229 660	530 602 527

La ventilation des emprunts et ressources spéciales par durée résiduelle et par nature se présente comme suit :

EMPRUNT

LIBELLES	0--->3 mois	3 mois---> 1 an	1 an--> 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
MONTANT BRUT	9 679 000	26 452 000	146 735 600	182 118 088	364 984 688
DETTES RATTACHEES	8 926 471	0	0	0	8 926 471
CHARGES CONSTATER D'AVANCE	0	0	0	0	0
TOTAL	18 605 471	26 452 000	146 735 600	182 118 088	373 911 159

RESSOURCES SPECIALES

LIBELLES	0--->3 mois	3 mois---> 1 an	1 an--> 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
MONTANT BRUT	3 257 000	9 358 000	55 375 000	167 328 502	235 318 502
DETTES RATTACHEES	0	0	0	0	0
CHARGES CONSTATER D'AVANCE	0	0	0	0	0
TOTAL	3 257 000	9 358 000	55 375 000	167 328 502	235 318 502

TOTAL (PA4)	609 229 661
--------------------	--------------------

Note 10 – Autres passifs

Ce poste présente au 31/12/2008 un solde de 676 260 695 DT contre de 574 832 851 DT au 31/12/2007 se détaillant ainsi :

	31/12/2008	31/12/2007
ORGANISMES SOCIAUX	1 464 741	1 085 397
PERSONNEL	14 208	43 947
ETAT ET COLLECTIVITE LOCALES	6 646 016	6 663 426
RISQUE NEANT SUR PROJET SPECIAUX	18 842 273	17 217 818
CREDIEURS DIVERS	595 710 694	507 936 643
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3 580 758	3 776 256
IMPOTS SUR LES SOCIETES	13 454 558	13 593 367
DIVERS	36 547 447	24 515 997
TOTAL	676 260 695	574 832 851

Au 31/12/2008 les Emplois et les ressources relatifs aux projets spéciaux se détaillent comme suit :

NATURE DE LA RESSOURCE	31/12/2008			31/12/2007		
	EMPLOIS	RESSOURCES	EXCEDENT	EMPLOIS	RESSOURCES	EXCEDENT
3 EME PDU	-134 870	3 775 444	3 910 314	-93 664	3 777 900	3 871 564
4 EME PDU	5 665 086	6 492 608	827 522	6 756 018	6 529 954	-226 064
HG 004B	785 245	11 936 678	11 151 433	1 294 436	11 953 613	10 659 177
PRLSI	-8 852	1 179 515	1 188 367	-8 852	1 179 515	1 188 367
HAFSIA	32 092	1 796 728	1 764 636	73 370	1 798 144	1 724 774
TOTAL	6 338 701	25 180 973	18 842 272	8 021 308	25 239 126	17 217 818

3.3- CAPITAUX PROPRES

Note 11 – Capitaux propres

A la date du 31-12-2008 le capital social s'élève à 90 000 000 DT composé de 18 000 000 actions d'une valeur nominale de 5 DT libérée en totalité.

Le total des capitaux propres de la Banque, avant affectation du résultat de l'exercice 2008 s'élève au 31 décembre 2008 à 367 390 983 DT contre à 322 670 878 DT au 31 décembre 2007 Cette rubrique se détaille comme suit :

LIBELLES	CAPITAL SOCIAL	PRIME D'EMISSION	RESERVES LEGALES	RESERVES EXTRA	RESERVES F.SOCIAL	RESERVE REVEL.IMM.	DIVIDENDES	ACTIONS PROPRES	RESULTAT REPORTE		RESULTAT DE L'EXERCICE	TOTAL
									MODIF COMP.	REP. A NOUV		
Solde au 31.12.2006	75 000 000	21 720 837	7 500 000	92 776 853	22 068 005	414 048	0	0	-8 945 076	439 858	37 439 438	248 413 963
AUGMENTATION DU CAPITAL	15 000 000	20 000 000		-5 000 000								30 000 000
réserve extraordinaire				20 145 000	0							20 145 000
Réserve légales												
Fond social					850 000		0					850 000
Autres opérations sur fond social				0	627 453							627 453
Distribution de bénéfices											-37 439 438	-37 439 438
Report à nouveau									8 945 076	-639		8 944 437
Résultat de l'exercice 2007											51 129 464	51 129 464
Solde au 31.12.2007	90 000 000	41 720 837	7 500 000	107 921 853	23 545 458	414 048	0	0	0	439 219	51 129 464	322 670 879
réserve extraordinaire				38 800 000	0							38 800 000
Fond social					850 000		0					850 000
Autres opérations sur fond social					630 199							630 199
Distribution de bénéfices											-51 129 464	-51 129 464
Réserve légales			1 500 000									1 500 000
Report à nouveau										79 464		79 464
Résultat de l'exercice 2008											53 989 906	53 989 906
Solde au 31.12.2008	90 000 000	41 720 837	9 000 000	146 721 853	25 025 657	414 048	0	0	0	518 683	53 989 906	367 390 984

3.4- ENGAGEMENTS HORS BILAN**Note 12 – Engagements donnés**

Cette rubrique se détaille au 31 décembre 2008 par nature et par bénéficiaire comme suit:

LIBELLES	BANQUES	CLIENTS	ETAT	AUTRES	TOTAL
Passif Eventuel	127 356 627	369 661 117	0	0	497 017 744
- Caution et Avals	127 356 627	216 189 967	0	0	343 546 594
- Crédit Doc.	0	153 471 150	0	0	153 471 150
- Actifs donnes en garantie	0	0	0	0	0
Engagements Donnés	0	1 268 516 423	0	3 367 815	1 271 884 238
- De financement	0	1 268 516 423	0	0	1 268 516 423
- Sur Titres	0	0	0	3 367 815	3 367 815

ENGAGEMENTS SUR EPARGNE LOGEMENT AU 31.12.2008**ENGAGEMENTS DONNES**

INTITULE	31.12.2008
1/Crédits à accorder sur comptes d'épargne	539 362 439
a / murs et réguliers	387 771 589
L'ensemble des comptes d'épargne murs et réguliers x 2 193 885 794 , 749 X 2	387 771 589
b / murs mais irréguliers	151 590 850
L'ensemble des comptes d'épargne murs mais irréguliers x 2 75 795 424 , 950 X 2	151 590 850
2/Tranches non débloquées des crédits déjà accordés	7 168 143
TOTAL	546 530 583

ENGAGEMENTS RECUS

INTITULE	31.12.2008
1/Tranches non débloquées des crédits déjà accordés	7 168 143
2/Engagements de l'Etat relatif à l'équilibre du régime d'épargne logement	354 917 261
a/Crédits à accorder sur comptes d'épargne	539 362 439
b/Encours des crédits sur Épargne logement	376 382 329
(+) Crédit normal	230 846 529
(+) Crédit anticipé	7 379 504
(+) Crédit complémentaire	138 156 296
c/Dépôts sur épargne logement	560 827 507
(-) Epargne logement	560 827 507
TOTAL	362 085 404

Engagements Données sur Opérations en Devises

Au 31/12/2008, les engagements Données sur opérations en devises totalisent 86 473 179DT contre 54 502 890 DT se détaillant comme suit :

	31.12. 2008	31.12. 2007
ENGAGEMENTS DONNEES SUR OPERATIONS EN DEVISES	-86 473 179	-54 502 890
ENGTS SUR OPERATION DE CHANGE AU COMPTANT	-88 767 547	-53 767 980
- DEVISES VENDUES A LIVRER	-66 977 373	-38 345 282
- CONTRE VALEUR DEVISE ACHETEES A LIVRER	-21 790 174	-15 422 698
ENGTS SUR MARCHÉ MONÉTAIRE EN DEVISE	4 240 016	-9 351
- DEVISES PRETEES A LIVRER	3 950 452	-269 123
- INT. A ECHOIR SUR DEVISE EMPRUNTEES	289 564	259 772
ENGTS SUR OPERATION DE CHANGE A TERME	-1 945 648	-725 559
- DEVISES VENDUES A LIVRER	-218 149 255	-152 127 561
- CONTRE VALEUR DEVISE ACHETEE A LIVRER	216 203 607	151 402 002
ENGAGEMENTS RECUS SUR OPERATIONS EN DEVISES	-88 498 419	-52 927 875
- ENGTS SUR OPERATION DE CHANGE AU COMPTANT	-88 952 920	-53 919 450
DEVISES ACHETEES A RECEVOIR	-63 842 627	-38 112 141
CONTRE VALEUR EN DEVISE VENDUE A RECEVOIR	-25 110 293	-15 807 309
- ENGTS SUR MARCHÉ MONÉTAIRE EN DEVISE	762 117	1 001 393
DEVISES EMPRUNTEES A RECEVOIR	0	0
INT. A ECHOIR SUR DEVISE PRETEE	762 117	1 001 393
- ENGTS SUR OPERATION DE CHANGE A TERME	-307 616	-9 818
DEVISES ACHETEES A RECEVOIR	-11 458 466	-1 487 504
CONTRE VALEUR EN DEVISES VENDUE A RECEVOIR	11 150 850	1 477 686

Note 13 – Engagements de financement reçus

Cette rubrique se détaille au 31 décembre 2008 par nature et par contrepartie comme suit :

LIBELLES	BANQUES	CLIENTS	ETAT	TOTAL
- De financement	31 359 208	5 263 496	362 085 404	398 708 108
Engagements Reçus	31 359 208	5 263 496	362 085 404	398 708 108

Note 14 – Garanties reçus

Cette rubrique se détaille au 31 décembre 2008 par nature et par contrepartie comme suit :

LIBELLES	BANQUES	CLIENTS	ETAT	TOTAL
- De Garantie		57 486 244	341 428	57 827 672
Engagements Reçus		57 486 244	341 428	57 827 672

3.5- ETAT DE RESULTAT

Note 15 – Intérêts & revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 258 688 533 DT au 31/12/2008 contre 227 964 808 DT au 31/12/2007 et se détaillent ainsi :

INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	31-12-2008	31-12-2007
OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	13 862 079	11 666 171
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	234 985 370	207 953 645
CREDITS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX	72 729 959	61 337 094
CREDITS IMMOBILIERS PROMOTEURS	14 585 191	16 207 040
CREDITS IMMOBILIERS ACQUEREURS	90 729 242	88 899 345
ARRANGEMENT, REECHELONNEMENT ET CONSOLIDATION	340 037	254 831
AGRICOLES	938 468	640 234
AUTRES CREDITS	7 667 514	4 433 191
CREANCES IMMOBILISER DOUTEUX OU LITIGIEUSES	12 911 055	9 576 301
INTERET DE RETARD SUR CREDITS	6 974 778	5 624 761
INTERET SUR COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	27 966 934	20 931 604
PRODUITS/OPERAT.CLIENTELE LIEES A MODFICATION COMPTABLE	142 192	49 245
AUTRES INTERET ET REVENUS ASSIMILES	9 841 083	8 344 992
TOTAL	258 688 532	227 964 808

Note 16 – Commissions

Les commissions totalisent 35 036 926 DT au 31/12/2008 contre 35 338 772 DT au 31/12/2007. L'évolution s'explique par l'accroissement des commissions sur chèques et virements et des commissions d'études sur crédits. Ces soldes se détaillent ainsi :

Nature de la commission	31/12/2008	31/12/2007
Commissions sur effets, cheques & opérations diverses	18 072 960	19 949 405
Effets a l'encaissement	43 073	40 475
Effets escomptes	296 889	286 667
Opérations diverses sur effets	387 969	458 934
Opérations de virements	5 001 233	5 418 854
Opérations par cheque	6 155 355	5 767 092
Opérations sur titres	2 311	1 287
Locations de coffres forts	0	0
Frais de tenue de compte	6 186 131	7 976 096
Commissions sur commerce extérieur et change	3 712 707	2 808 300
Domiciliation & modification de titres	79 932	78 595
Remises et accreditif documentaires	3 254 362	2 341 952
Virements & cheques en devises	378 413	387 753
Commission sur gestion FOPROLOS & projets spéciaux	1 448 783	1 325 469
<i>Rémunération sur gestion FOPROLOS</i>	<i>1 389 760</i>	<i>1 262 556</i>
<i>Rémunération projets spéciaux</i>	<i>59 024</i>	<i>62 913</i>
Rémunération sur gestion PNRLR	0	636
Rémunération sur gestion PRLSI	382	188
Rémunération sur gestion 2 ème PDU	489	369
Rémunération sur gestion 3 ème PDU	2 457	2 880
Rémunération sur gestion HG 004 B	16 935	16 797
Rémunération sur gestion 4 ème PDU	37 346	40 152
Rémunération sur gestion HAFSIA	1 416	1 475
Rémunération sur gestion FONAPRA	0	416
Autres commissions	11 802 475	11 255 598
Gestion	28 792	13 609
Etudes	7 202 521	6 391 462
Opérations monétiques	3 330 289	2 756 701
Frais additionnel des prêts	968	13 021
Autres commissions	1 239 905	2 080 805
Total	35 036 926	35 338 772

Note 17 – Revenus du portefeuille titres commercial

Au 31/12/2008, le Revenu du Portefeuille titres commercial est de 19 000 701 DT contre 18 871 750 DT au 31/12/2007 détaillé ainsi :

Nature des revenus	31/12/2008	31/12/2007
Intérêts sur titres de transaction	9 795 031	10 899 971
Dividendes et autres revenus sur titres de placement	1 020 466	1 150 481
Gains nets sur opérations de change	8 658 862	7 039 658
Total produits	19 474 359	19 090 110
PERTES NETTES SUR TITRES DE TRANSACTION	473 658	218 360
Solde compensé	19 000 701	18 871 750

Note 18 – Revenus du portefeuille d'investissement

Au 31/12/2008, le Revenu du Portefeuille d'investissement est de 1 838 718 DT, contre 583 380 DT au 31/12/2007 détaillé ainsi :

Libellé	31/12/2008	31/12/2007
Dividendes	1 838 718	583 380
Total	1 838 718	583 380

Note 19 – Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 123 939 266 DT contre 111 346 084 DT au 31/12/2007 détaillés comme suit :

	31-12-2008	31-12-2007
OPERATIONS AVEC LES ETAB. BANCAIRES ET FINANCIERS	5 807 388	7 047 857
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	91 483 366	85 322 705
INTERET /COMPT ORDI CREDITEUR DE LA CLIENTELE	3 559 805	3 110 296
INTERET/COMPTE D'EPARGNE DE LA CLIENTELE	43 399 411	41 245 004
INTERETS SUR COMPTE D'ECHEANCE DE LA CLIENTELE	43 984 654	40 439 012
CHARGE/OPERAT.CLIENTELE LIEES A MOD. COMPTABLE	539 495	528 392
EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	25 848 312	18 096 061
EMPRUNTS EXTERIEURS	17 440 874	16 156 330
EMPRUNT OBLIGATAIRES	3 875 981	1 560 000
EMPRUNT SUBORDONNE	4 531 457	379 731
AUTRE CHARG.D'EXPLOIT.BANCAIRE	800 199	879 462
TOTAL	123 939 265	111 346 084

Note 20 – Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan & passif

Ce poste totalise un montant net de 52 142 840 DT au 31 décembre 2008 contre 43 335 469 DT au 31 décembre 2007 détaillé ainsi :

	31/12/2008	31/12/2007
DOT.AUX PROV.ET RESULT.DES CORRECT.DE VAL./CREANC.H.BILAN ET PASSIF	72 584 068	52 929 424
DOTAT AUX PROV SUR OPERT AVEC LA CLIENTELE	50 958 196	41 251 570
DOTATIONS AU PROV POUR RISQUE ET CHARGES	1 966 805	3 006 907
PERTES SUR CREANCES COUVERTES PAR DES PROVISIONS	19 659 067	8 670 947
PERTES SUR CREANCES NON COUVERTES PAR DES PROVISIONS	0	0
REPRISE DE PROV.ET RESULT.DES CORRECT.DE VAL./CREANC.H.BILAN ET PASSIF	20 441 228	9 593 955
REPRISES DE PROVISIONS SUR OPERATION AVEC CLIENTELE	19 780 799	8 670 981
REPRISES DES PROV POUR RISQUE ET CHARGE	660 429	922 974
SOLDE NET	-52 142 840	-43 335 469

Note 21- Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Ce poste totalise un montant net de 6 115 743 DT au 31/12/2008 contre 2 352 172 DT au 31/12/2007 détaillé ainsi :

DOT.AUX PROV.ET RESULT.DES CORRECT.DE VALEURS/PORTEFE.D'INVESSTISSEMENT

	31/12/2008	31/12/2007
DOT.AUX PROV.ET RESULT.DES CORRECT.DE VALEURS/PORTEFE.D'INVESSTISSEMENT	7 358 910	8 681 117
DOTATION AUX PROVISIONS SUR TITRES D'INVESTISSEMENT	6 469 252	8 380 058
DOT.AUX PROV./TIT.PARTIC.DES PART. D.LES ENTP.ASS.LES COENTREP.& LES ENTRE.LIEES	889 658	111 059
PERTES SUR CREANCES COUVERTES PAR DES PROVISIONS	0	190 000
DOT.AUX PROV.ET RESULT.DES CORRECT.DE VALEURS/PORTEFE.D'INVESSTISSEMENT	1 243 167	6 328 946
REPRISE DE PROVISIONS SUR TITRES D'INVESTISSEMENT	922 492	4 553 191
REP.AUX PROV./TIT.PARTIC.DES PART. D.LES ENTP.ASS.LES COENTREP.& LES ENTRE.LIEES	0	1 492 509
PLUS VALUES DE CESSION DES TITRES DE PARTICIPATION	320 675	283 247
SOLDE NET	-6 115 743	-2 352 172

Le tableau récapitulatif des provisions de la banque se présente comme suit :

INTITULES	31.12.2006	DOT 2007	REP 2007	31.12.2007	DOT 2008	REP 2008	31.12.2008
PROVISIONS EN FRANCHIS D'IMPOT (ENG.A LA CLTS)	104 809 446	40 134 606	8 670 981	136 273 071	50 852 069	19 659 067	167 466 074
ECART COMPTES DES CREDITS	176 848	233 032	10 387	399 492	54 295	116 711	337 077
INTERETS SUR CREDITS (TRANCHES NON DEBL.)	533 706	22 931	9 345	547 292	39 801	5 022	582 071
RISQUE SUR IMPAYEES PROJETS SPECIAUX(3 et 4 eme PDU)	0	861 001	0	861 001	12 031	0	873 032
PROVISIONS AYANT SUPPORTEES L'IMPOT	710 554	1 116 964	19 732	1 807 786	106 127	121 733	1 792 180
PROVISION SUR ENGAG.INDIVIS A LA CLIENTELE	105 520 000	41 251 570	8 690 713	138 080 857	50 958 196	19 780 799	169 258 254
ECART SUR COMPTES EPARGNE LOGEMENT	1 669 717	75 161	0	1 744 878	7 162	1 191	1 750 849
DIFFERENCE DE CHANGE SUR CREDIT US-AID	727 036	9 827	394 173	342 690	61 888	204 427	200 151
COMPTES CORRESPONDANTS EN DEVISES	0	5 704	0	5 704	30 076	0	35 779
COMPTES BCT EN DEVISES	0	57 287	0	57 287	212 046	0	269 333
INSTANCES BANCAIRES	0	62 991	0	62 991	242 122	0	305 113
INDEMNITE SINISTRE SUR CREDIT AUX PARTICULERS	549 239	0	0	549 239	177 645	0	726 884
INDEMNITE SINISTRE SUR CREDIT HABITATS	415 664	213 671	127 468	501 867	301 064	234 092	568 839
DETOURNEMENT	659 224	763 225	44 520	1 377 929	0	14 900	1 363 029
COMPTE COURANT & COMPTE D'ATTENTE	0	134 893	0	134 893	0	32 651	102 242
COMPTE A TERME	0	29 379	0	29 379	0	11 379	18 000
DEPOSANT CHEQUE ENT TND A L'ESCOMPTE	0	88 874	0	88 874	0	0	88 874
COMPTE DE LIAISON EN DEVISE	0	9 311	0	9 311	0	7 365	1 946
OPERATION EN INSTANCE DE REGUL CPT LIAISON (38 992)	0	171 525	0	171 525	0	0	171 525
CREANCE DEBITEUR DIVERS	57 614	0	0	57 614	0	0	57 614
BUREAU A L'ETRANGER	0	23 589	0	23 589	0	0	23 589
O B A R	30 851	0	0	30 851	0	0	30 851
COMPTE DE LIAISON EN TND (35000)	1 002 816	424 460	337 082	1 090 194	176 926	154 425	1 112 695
REMUNERATION FOPROLOS		1 000 000		1 000 000	1 000 000		2 000 000
DIVERS RISQUES SUR ACTIF ET PASSIF	2 715 407	2 858 927	509 069	5 065 265	1 655 634	454 811	6 266 087
PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGE	5 112 160	3 006 907	903 242	7 215 824	1 966 805	660 429	8 522 200
TITRES DE PARTICIPATION	4 084 048	111 059	1 492 509	2 702 599	889 658	0	3 592 257
TITRES DE PLACEMENT	11 877 429	8 380 058	4 553 191	15 704 297	6 469 252	922 492	21 251 057
PROVISION SUR TITRE D'INVESTISSEMENT	15 961 477	8 491 118	6 045 699	18 406 895	7 358 910	922 492	24 843 313
TOTAL DES PROVISIONS	126 593 637	52 749 594	15 639 655	163 703 577	60 283 911	21 363 720	202 623 768

Notes 22 – Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice 2008 totalise 13 454 558 DT. La banque est soumise à l'impôt sur les bénéfices au taux du droit commun (35 %). La charge d'impôt a été déterminée compte tenu d'un réinvestissement exonéré confié pour gestion à la filiale de la banque la société SIM SICAR d'un montant de 26 600 000 DT.

3.6- ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**Notes 23 - Variation des liquidités et équivalents de liquidités**

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31/12/2008 un montant de 273 380 132 DT contre 222 472 732 DT au 31/12/2007, soit une variation positive de 50 907 400 DT.

Cette variation négative des liquidités résulte principalement de l'activité d'exploitation et d'investissement détaillée comme suit :

INTITULE	2 008	2 007
FLUX NET D'EXPLOITATION	33 761 443	-32 661 530
ACTIVITE NET D'INVESTISSEMENT	-53 086 294	-22 131 527
ACTIVITE DE FINANCEMENT	61 573 389	-45 687 563
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités	8 658 862	7 039 658
VARIATION DE LIQUID Et EQUIV DE LIQUID EN COURS DE PERIODE	50 907 400	-93 440 962
LIQUIDITE ET EQUIV DE LIQUIDITE EN DEBUT DE PERIODE	222 472 732	315 913 694
Caisse, BCT, C.C.P.	48 915 278	51 200 190
Créances/étab bancaire	71 017 142	107 590 699
Titres de transaction	102 540 312	157 122 805
LIQUIDITE ET EQUIV. DE LIQUIDITE EN FIN DE PERIODE	273 380 132	222 472 732
Caisse, BCT, C.C.P.	46 273 443	48 915 278
Créances/établissements bancaire	149 916 056	71 017 142
Titres de transaction	77 190 633	102 540 312

L'examen et l'analyse de flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

(1) Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation

Ainsi qu'il ressort du bilan et de l'état de résultat, les variations enregistrées au niveau des principaux postes ci-dessous indiqués expliquent le sens négatif de ce flux.

- Les dépôts de la clientèle ont enregistré une augmentation de 95 756 753 DT.
- Les crédits à la clientèle se sont accrus de 162 832 364 DT.
- Les décaissements nets effectués pour le compte aussi bien du personnel que des créiteurs divers s'élèvent pour la période allant du 31.12.2007 au 31.12.2008 à

29 720 188 DT.

- L'excédent des produits encaissés par rapport aux charges décaissées au titre de la même période s'élève à 180 870 483 DT ce qui donne un flux de trésorerie positif.

(2) Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement

L'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles et des participations compensées en partie par la perception des dividendes est à l'origine du flux de trésorerie négatif de 53 086 294 DT.

(3) Flux de trésorerie net provenant des activités de financement

Ce flux de trésorerie positif net de 61 573 389 DT provient principalement du règlement des dividendes en faveur de nos actionnaires, par l'augmentation du total des ressources spéciales et par l'émission et remboursement d'emprunts.

(4) Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités.

L'évolution des cours de change des devises cotées par la BCT qui ont été utilisés pour la conversion en dinars de nos dépôts et avoirs en devises tels qu'ils figurent sur les états financiers arrêtés au 31.12.2008 ont engendré une incidence sur les liquidités et équivalents de liquidités d'un montant de 8 658 862 DT.

Rapport Général des commissaires aux comptes

Tunis, le 12 Mai 2009

A Messieurs les actionnaires De la Banque de l'Habitat

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- L'audit des états financiers de la Banque de l'Habitat, tels qu'ils sont joints au présent rapport et faisant ressortir des capitaux propres de 367 391 KDT, y compris le bénéfice de l'exercice s'élevant à 53 990 KDT.
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

I- Responsabilité des organes de direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Les organes de direction sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

II- Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

III- Opinion sur les comptes annuels

Le solde comptable des caisses devises change manuelle nouvelle application présenté au niveau de la rubrique ACI « Caisses et avoirs auprès de la BCT », s'élève à 3 669 KDT contre un solde physique de 2 356 KDT soit une différence en plus de 1 313 KDT. De même, les comptes des positions de change et leurs contre valeurs en

Dinars devant se solder par le résultat de change, ne le sont pas et présentent un solde compensé créditeur de 2 284 KDT présenté séparément au niveau des rubriques AC7 et PA5.

Ainsi, et en raison de l'inadéquation des procédures comptables de réévaluation des positions de change, il n'existe pas d'assurance quant à la fiabilité de leurs soldes ainsi que des résultats de change s'y rattachant. Toutefois, la Banque a entamé les travaux nécessaires en vue de régulariser cette situation.

A notre avis et compte tenu de ce qui précède, les états financiers de la Banque de l'Habitat sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière de la Banque ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus nous attirons votre attention sur les points suivants :

A la date d'arrêté des états financiers, certaines créances de la banque relatives à la gestion des fonds spéciaux méritent d'être justifiées et rapprochées avec les organismes débiteurs. Il s'agit notamment des crédits impayés octroyés sur les lignes HG 004, l'avance faite à la SNIT pour le rachat des biens des étrangers, la créance sur la municipalité de Tunis au titre du crédit rétrocédé HG 003, ainsi que les comptes liés à la convention relative au programme national de résorption des logements rudimentaires (PNRLR).

Les travaux de justification et de rapprochement de ces comptes pourraient amener la banque à constituer des provisions sur les créances sus mentionnées.

IV- Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, et à l'exception des points ci-dessus exposés, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Par ailleurs, nous avons dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que le système de contrôle interne de la Banque, comporte un certain nombre d'anomalies qui ont été consignées dans nos rapports sur le contrôle interne.

En outre, et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

FMBZ - K.P.M.G TUNISIE

Moncef BOUSSANNOUGA

ZAMMOURI

Groupement

GRAJA Mounir & AWT

Mounir GRAJA

Tunis, le 13 Mai 2009

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Tunis, le 13 Mai 2009

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales et l'article 29 de la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédits telle que modifiée par la loi n°2006-19 relative aux établissements de crédits.

1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2008

En application des dispositions des articles 200 & 475 du code des sociétés commerciales et 29 de la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédits, nous portons à votre connaissance que la banque a réalisé les opérations suivantes au cours de l'exercice 2008 :

Le conseil d'administration de la banque réuni le 07 mai 2009 a autorisé une cession de créances au profit de la Société Générale de Recouvrement des Créances, filiale de la banque. En vertu de cette convention, la banque a cédé des créances ayant une valeur nominale globale d'environ 18,177 millions de dinars pour un prix de cession de 27 dinars symboliques.

2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES PRECEDENTS ET QUI CONTINUENT A PRODUIRE DES EFFETS AU COURS DE L'EXERCICE 2008

En application des dispositions des articles 200 & 475 du code des sociétés commerciales et 29 de la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédits, nous portons à votre connaissance que les conventions suivantes conclues entre la banque et les personnes visées par ces articles continuent à produire leurs effets au cours de l'exercice 2008 :

- a) Une convention de dépositaire a été conclue entre les SICAV BH PLACEMENT et BH OBLIGATAIRE depuis 1994. Les commissions facturées par la banque s'élèvent à mille dinars pour chacune d'entre elles.
- b) Onze conventions portant mise à la disposition de la SIM SICAR de fonds à capital risque, ont été conclues par la Banque depuis 1998. Ces conventions, encore en vigueur, prévoient une rémunération de 1,5% du montant des fonds gérés au profit de la SICAR. Le montant de la commission relative à l'exercice 2008 s'élève à 482 801 dinars.
- c) Une convention de garantie de la Banque contre les risques décès et invalidité définitive, partielle et totale de ses clients avant le remboursements des crédits qui leur sont accordés a été conclue avec la Société Tunisienne d'Assurance Vie et de Capitalisation « SALIM ». cette convention prévoit une participation bénéficiaire au profit de la Banque de 70%. Cette participation s'est élevée à 4 219 mille dinars au titre de l'exercice 2008.
- d) Les conventions suivantes avec l'Etat tunisien continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2008 :

1. Convention pour la gestion du fonds de promotion des logements pour les salariés (FOPROLOS)

Compte tenu de la loi n°77-54 du 3 août 1977 et le décret n°77-965 instituant le fonds de promotion des logements pour les salariés (FOPROLOS), la banque de l'habitat et l'Etat tunisien ont signé, le 2 janvier 1990, une convention relative à la gestion du FOPROLOS.

A cet effet, il est ouvert dans les écritures de la Banque de l'Habitat, un compte spécial qui est alimenté par les tirages sur le fonds de promotion des logements pour les salariés ouvert dans les écritures de la Trésorerie

Générale de Tunisie. La dotation accordée à la Banque de l'Habitat au titre de la gestion de ce fond est fixée initialement par la convention à 2.000.000 Dinars. Les fonds consignés dans ce compte sont destinés à l'accord de prêts aux salariés et de crédits aux promoteurs immobiliers agréés pour financer la construction de logements suburbains.

En rémunération de sa gestion, la Banque de l'Habitat perçoit 2% sur les prêts débloqués chaque année au profit des salariés et 3% sur les montants de recouvrement en principal et intérêts, soient 1 389 760 Dinars en 2008.

2. Convention relative au programme national de résorption des logements rudimentaires (PNRLR)

Par décret n°86-438 du 12 avril 1986, il a été institué un programme national de résorption des logements rudimentaires.

En application de l'article 6 du décret précité, la Banque de l'Habitat (Ex-CNEL) a signé le 16 mai 1986 avec l'Etat tunisien, une convention relative à la gestion des Fonds pour le Programme National de Résorption des Logements Rudimentaires.

Un compte est ouvert à cet effet, il est alimenté notamment par les dotations budgétaires de l'Etat, les prélèvements sur le FNAH, les prélèvements sur les autres programmes spéciaux en rapport avec l'habitat, les concours du système bancaire ainsi que toutes autres ressources nationales ou internationales qui seraient affectées à ce programme.

Les fonds ainsi collectés sont destinés à l'accord de prêts ou subventions aux ménages occupant des logements rudimentaires pour l'acquisition de lots de terrains, la construction de logements salubres et l'amélioration de logements insalubres.

En rémunération de sa gestion, la Banque de l'Habitat perçoit 1% sur les déblocages, et 2% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts. Aucune commission n'a été constatée par la BH à ce titre au cours de l'exercice 2008.

3. Convention pour le 4ème projet de développement urbain

Par accord de prêt conclu à Washington en date du 18 juillet 1983 sous le numéro 2736 entre l'Etat tunisien et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) ratifié par la loi n°86-102, la BIRD a consenti à l'Etat tunisien un prêt en monnaie étrangère d'un montant de 30,2 millions de Dollars US destiné au financement du 4^{ème} projet de développement urbain.

En application des sections 3.02 (b) et 3.08 de cet accord, il a été signé le 4 mars 1987 entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat, une convention relative à la gestion des composantes "Trames assainies et auto-construction" du 4ème projet de développement urbain.

A cet effet, un compte est ouvert à la banque de l'habitat, ce compte loge les fonds du prêt de la BIRD, le concours bancaire, les fonds de l'Etat et l'autofinancement des bénéficiaires.

Ces contributions financières sont destinées à la viabilisation des lots de terrains AFH, à l'auto construction et à l'amélioration de l'habitat dans les zones prévues par la convention.

En rémunération de sa gestion, la banque de l'Habitat perçoit 1% sur les déblocages des prêts et 3% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts, soit 37 346 dinars en 2008.

4. Convention pour le programme des trames assainies et auto-construction (US-AID HG 004B)

Par accord d'exécution conclu à Tunis en date du 30 avril 1985 et ratifié par la loi n°85-103 du 2 décembre 1985 entre l'Etat tunisien et les Etats Unis d'Amérique par l'intermédiaire de l'Agence Internationale pour le Développement (US-AID), celle-ci a garanti, au profit du Gouvernement tunisien, un prêt de 46 Millions de dollars US destinés au financement de la viabilisation des lots de terrains, l'acquisition de ces lots et l'auto construction.

A cet effet, une convention a été signée entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat relative à la gestion par celle-ci des fonds pour le programme des trames assainies et l'auto construction du crédit US-AID HG004 B.

Ainsi, il a été ouvert dans les comptes de la Banque de l'Habitat, un compte recevant les contributions financières affectées au financement de ce programme et qui sont essentiellement constituées par les fonds du prêt constaté et l'autofinancement des bénéficiaires.

Ces fonds sont destinés au financement du programme des trames assainies et l'auto construction dans certaines localités indiquées en annexe de la convention précitée.

En rémunération de sa gestion, la Banque de l'Habitat perçoit 1% sur les débloques des prêts, et 3% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts, soit 16 935 dinars en 2008.

5. Convention relative au 3ème projet de développement urbain

Par accord de prêt conclu à Washington en date du 11 janvier 1983 sous le numéro 2223 entre l'Etat tunisien et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), celle-ci a mis à la disposition de l'Etat tunisien un prêt en monnaie étrangère d'un montant de 25 Millions de Dollars US destiné au financement du 3^{ème} projet de Développement Urbain.

En application de la section 3.02 (b) de cet accord, il a été signé entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat, une convention relative à la gestion des composantes "trames assainies et auto-construction" du 3ème projet de développement Urbain.

A cet effet, un compte est ouvert à la Banque de l'Habitat. Ce compte loge les fonds du prêt de la BIRD, les fonds de l'Etat et l'autofinancement des bénéficiaires. Ces contributions financières sont destinées à la viabilisation des lots et à l'auto construction dans les zones prévues par la convention.

En rémunération de sa gestion, la Banque de l'Habitat perçoit 1% sur les débloques des prêts, et 2% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts, soit 2 457 dinars en 2008.

6. Convention pour la réhabilitation d'EL HAFSIA

Par accord de prêt conclu à Washington en date du 11 janvier 1983 sous le numéro 223 entre l'Etat tunisien et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) ratifié par la loi n° 83-56 du 27 Juin 1983, il a été créé un compte spécial devant permettre d'accorder des prêts pour l'amélioration des bâtiments dans les quartiers de Sidi El Bayane, Sidi Younès et El Hafsia, la Municipalité de Tunis et l'ARRU afin de définir les modalités et les conditions de leurs interventions respectives dans la gestion dudit compte spécial.

Ce compte spécial est alimenté par les fonds versés par l'ARRU, les fonds versés annuellement par le FNAH, les fonds versés par l'Etat au titre des prêts accordés par la BIRD pour l'opération, les remboursements en principal et intérêts par les bénéficiaires et les intérêts des placements des disponibilités.

Les fonds provenant de ce compte sont destinés à être accordés, à titre des prêts, aux propriétaires désireux de réhabiliter leurs constructions, et à la Municipalité pour la réhabilitation des constructions municipales ainsi qu'à certaines dépenses de l'ARRU et de l'Association pour la Sauvegarde de la Médina (ASM).

En rémunération de sa gestion, la Banque de l'Habitat perçoit 1% sur les débloques des prêts et 3% sur les sommes recouvrées, soit 1 416 dinars en 2008.

7. Convention relative au 2ème projet de développement urbain

La Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) et l'Agence Internationale pour le Développement (US-AID) assurent respectivement le financement du 2^{ème} projet urbain et du projet de réhabilitation du quartier "El Mellasine". La Municipalité de Tunis promoteur de ce projet, a sollicité le concours de la Banque de l'Habitat pour le recouvrement des crédits à accorder aux bénéficiaires des logements évolutifs et des lots viabilisés.

L'intervention de la Banque de l'Habitat a été matérialisée par une convention de recouvrement des crédits accordés.

Dans le cadre de cette opération, la Banque de l'Habitat assure, dans une première phase, l'accomplissement des formalités de constitution du dossier de crédit, puis le recouvrement des crédits accordés.

En rémunération de sa gestion, la Banque de l'Habitat perçoit 1% sur les débloqués et 2,5% sur les recouvrements, soit 489 dinars en 2008.

8. Convention pour le programme de reconstruction des logements au profit des sinistrés d'inondations (PRLSI) :

Par accord d'exécution conclu à Tunis en date du 27 juillet 1983 ratifié par la loi n°84-10 du 3 avril 1984 entre l'Etat tunisien et les Etats-Unis d'Amérique agissant par l'intermédiaire de l'Agence Internationale pour le Développement (US-AID), celle-ci a garanti au profit du Gouvernement tunisien, un prêt de 4 Millions de Dollars US et une subvention de 1 Million de Dollar US provenant du fonds de soutien économique.

En application de la section 1.01 de cet accord, il a été signé une convention entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat relative à la gestion des fonds du Programme de Reconstruction des Logements au profit des sinistrés d'inondations. A cet effet, il est ouvert à la Banque de l'Habitat un compte alimenté par les fonds du prêt US-AID et la subvention du fonds de soutien économique. Ces fonds sont destinés au financement du programme de reconstruction des logements au profit des victimes d'inondations dans les localités indiquées dans la convention.

En rémunération de sa gestion, la Banque de l'Habitat perçoit 1% sur les débloqués et 2,5% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts, soit 382 dinars en 2008.

9. Convention pour la gestion du régime d'épargne logement

La convention du 28 avril 1989 relative à la gestion du régime d'épargne - logement signé le 16 mai 1989 entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat stipule, dans son article 19, que l'Etat tunisien fournit annuellement à la Banque de l'Habitat les fonds nécessaires pour combler les besoins de financement résultant du déséquilibre financier du régime d'épargne-logement constaté au titre de l'exercice écoulé. Ce montant s'élève au 31 décembre 2008, à 354 917 261 dinars.

La Banque de l'Habitat n'a pas demandé à l'Etat l'équivalent du déficit résultant de la gestion du régime d'épargne logement au titre de l'exercice 2008.

10. Convention pour la gestion du FOPRODI

Par la convention entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat signée le 15 août 1994, il a été déterminé le rôle de celle-ci dans la gestion du FOPRODI. A cet effet, il a été ouvert un compte à la Banque de l'Habitat sur lequel sont accordées des subventions aux promoteurs. Les prêts accordés à ceux-ci sont octroyés sur les ressources propres de la Banque de l'Habitat.

En rémunération de sa gestion, la Banque de l'Habitat perçoit 1% sur les débloqués et 3% sur les recouvrements. Aucune commission n'a été constatée par la BH à ce titre au cours de l'exercice 2008.

11. Convention pour la gestion du FONAPRA

Suivant le protocole d'accord conclu en date du 2 décembre 1983 entre l'Etat tunisien et la Communauté Européenne, il a été décidé d'accorder une subvention à l'Etat tunisien destinée au financement d'un programme visant la création de petites entreprises et encourageant la création d'emplois. A cet effet, il a été créé un compte spécial alimenté par la subvention européenne.

Les fonds ainsi reçus sont destinés à financer les projets implantés dans les zones visées par la convention.

La gestion de ce fonds est confiée à la Banque de l'Habitat suivant la convention relative à la gestion du FONAPRA signée en date du 27 janvier 1994 et abrogée par la convention du 12 août 1994.

En rémunération de sa gestion, la Banque de l'Habitat perçoit 1% sur les débloqués de l'année, et un pourcentage de 3% sur les recouvrements. Aucune commission n'a été constatée par la BH à ce titre au cours de l'exercice 2008.

12. Convention pour le financement des projets s'inscrivant dans le cadre du dispositif du fonds de dépollution (FODEP)

Conformément à la convention de rétrocession signée entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat, celle-ci accorde des prêts aux entreprises des secteurs productifs et de services devant servir au financement des opérations de dépollution pour une durée de dix ans, y compris un délai de grâce de trois ans.

Le taux d'intérêt appliqué est égal au taux supporté par la Banque de l'Habitat augmenté de la marge de celle-ci.

Les fonds rétrocédés à la Banque de l'Habitat s'élèvent au maximum à la contre valeur de 15 Millions d'ECUS. Ils génèrent des intérêts à un taux égal à celui du marché monétaire en vigueur au moment de la rétrocession (TMM) diminué de 1%.

FMBZ - KPMG TUNISIE

Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI
Associé

Groupement

Mounir GRAJA – *AWT* Audit & Conseil

Mounir GRAJA
Chef de file